



Restauration scolaire / accueil de loisirs périscolaires / garderie 13h30-13h50

Notice explicative pour compléter le dossier familial d'inscription périscolaire

Année 2022-2023

L'inscription d'un enfant à la restauration scolaire, à l'accueil de loisirs périscolaires ou à la garderie (13h30-13h50), nécessite la réalisation d'un dossier familial à déposer en mairie ou par le biais de la boîte mail periscolaire@mairie-soual.fr

Les documents nécessaires :

Si votre enfant a déjà un dossier familial d'inscription périscolaire

- Vérifier et compléter les informations sur votre portail famille (foyer/enfant)
- Remplir la fiche sanitaire* et la signer
- Fournir l'avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021 et l'attestation d'assurance pour l'année scolaire 2022-2023.

Si votre enfant n'a pas de dossier familial d'inscription périscolaire :

Vous avez déjà un ou plusieurs enfant(s) inscrit(s) aux services périscolaires :

- Remplir la fiche enfant*, la fiche sanitaire* et la photocopie des pages de vaccinations du carnet de santé.
- Fournir l'attestation d'assurance scolaire pour 2022-2023
- Fournir l'avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021
- Joindre la photocopie de la page du livret de famille de l'enfant concerné

Votre enfant n'a jamais été inscrit sur les services périscolaires :

- Merci de compléter le dossier d'inscription périscolaire* dans son intégralité
- Lire la notice explicative générale* (avec le détail des pièces à fournir)
- Prendre un rendez-vous avec la responsable du périscolaire (soit par téléphone au 06 12 80 08 39, soit par mail : periscolaire@mairie-soual.fr)

* Les différents documents à remplir sont disponibles :

- en Mairie,

- sur le portail famille si vous avez déjà un compte

- sur le site internet de la Mairie rubrique Education & jeunesse > Périscolaire : www.mairie-soual.fr